

26-03-17 Administration Générale – Instances intercommunales

Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage réalisation des espaces verts avenue Pierre Mendès France entre la commune de Saint-Priest en Jarez et Saint-Etienne Métropole – 2^e tranche

Monsieur le Maire expose :

La présente convention a pour objet la réalisation des espaces verts dans le cadre de l'aménagement de voirie avenue Mendès France réalisé en 2026. Cette dernière définit les conditions techniques, administratives et financières de la réalisation des plantations, des travaux de parachèvement et de confortement des espaces verts sur l'avenue Pierre Mendès France (2^e tranche). La convention relative à la première tranche a été approuvée en séance du Conseil Municipal le 12 mai 2025.

Les travaux seront payés par la commune de Saint-Priest en Jarez. La participation financière de Saint-Etienne Métropole s'élèvera à hauteur de 19 410.00 € HT soit 23 292.00 € TTC correspondant aux travaux de plantations, de fournitures, de parachèvement et de confortement.

Saint-Etienne Métropole est redevable de l'intégralité des dépenses engagées en son nom et pour son compte par la commune de Saint-Priest en Jarez selon l'échéancier énoncé à l'article 6 de la présente convention.

Je vous demande de bien vouloir approuver cette convention et m'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention précitée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Copie conforme

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 3 mars 2026**

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe**

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 2 mars 2026

26-03-17 Administration Générale – Instances intercommunales

Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage réalisation des espaces verts avenue Pierre Mendès France entre la commune de Saint-Priest en Jarez et Saint-Etienne Métropole – 2^e tranche

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par liste à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 27 sur lesquels il y avait 20 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BAUDRY Michèle - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - RODRIGUES SOUSA Hugo

Etaient absents et excusés :

MM. BISACCIA Michèle - REPELLINI Raymonde - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - JOLY Florence - MOURGUES Corinne - PUIPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme BISACCIA à Mme PAPIN
M. ACHARD à M. DI PAOLO
Mme MOURGUES à M. MOUNIER

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :